



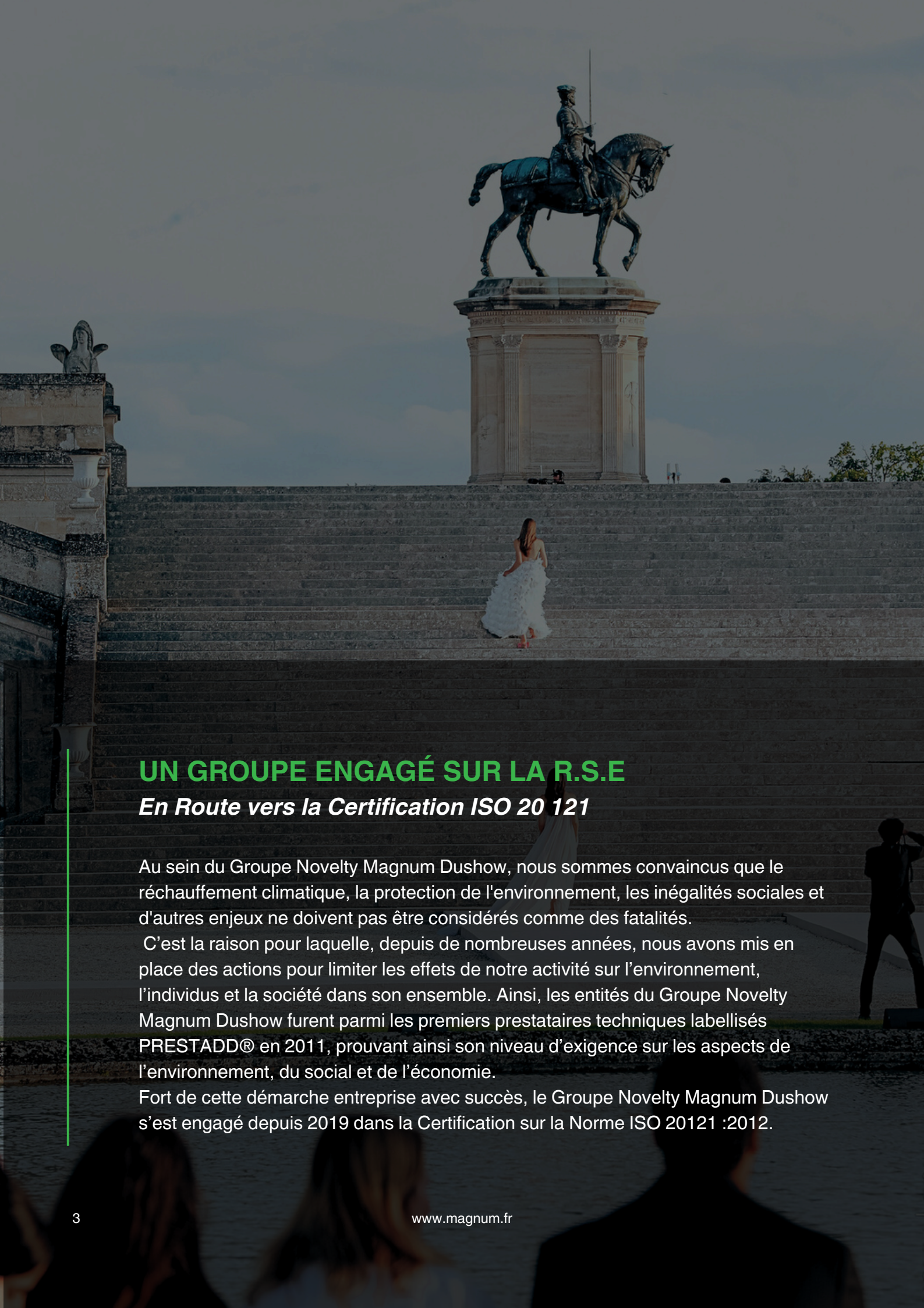
MAGNUM S'ENGAGE

Responsabilités et Développement Durable
Juillet 2023



SOMMAIRE

Qui sommes-nous ?	3
.....	
Responsabilité Environnementale	5
.....	
Responsabilité Sociale et Sociétale	27
.....	
Responsabilité Économique	45
.....	
Références Sectorielles	49
.....	
Référence Internationale	51
.....	
Politique RSE Groupe	53
.....	



QUI SOMMES-NOUS ?

Spécialiste en solutions techniques audiovisuelles depuis plus de 40 ans, Magnum est le prestataire de référence français en son, vidéo, lumière, énergie, structure, scènes et digital. Présent dans plus de 25 lieux événementiels en Île de France, Magnum est spécialisé dans l'événement - corporate, institutionnel, grand public, B2B & B2C, sportif, concerts, conventions, expositions, événements sportifs, meeting politiques et salons.

UN GROUPE ENGAGÉ SUR LA R.S.E *En Route vers la Certification ISO 20 121*

Au sein du Groupe Novelty Magnum Dushow, nous sommes convaincus que le réchauffement climatique, la protection de l'environnement, les inégalités sociales et d'autres enjeux ne doivent pas être considérés comme des fatalités.

C'est la raison pour laquelle, depuis de nombreuses années, nous avons mis en place des actions pour limiter les effets de notre activité sur l'environnement, l'individu et la société dans son ensemble. Ainsi, les entités du Groupe Novelty Magnum Dushow furent parmi les premiers prestataires techniques labellisés PRESTADD® en 2011, prouvant ainsi son niveau d'exigence sur les aspects de l'environnement, du social et de l'économie.

Fort de cette démarche entreprise avec succès, le Groupe Novelty Magnum Dushow s'est engagé depuis 2019 dans la Certification sur la Norme ISO 20121 :2012.

Notre Politique RSE fait la promotion des domaines majeurs du Développement Durable



La Responsabilité
Environnementale

La Responsabilité
Sociale et Sociétale

La Responsabilité
Économique

OPTIMISATION DES TRANSPORTS

ACHATS RESPONSABLES

RÉDUCTION DES IMPACTS NÉGATIFS

ENCOURAGEMENT DES BONNES PRATIQUES

PLAN DE GESTION ET RECYCLAGE

SÉCURITÉ DES ÉQUIPEMENTS

ENTRETIEN ET FIN DE VIE DES ÉQUIPEMENTS



Comment est-ce que Magnum s'engage ?

Pour organiser sa démarche de diminution de l'impact carbone lié au transport logistique, MAGNUM s'appuie sur sa charte de logistique écoresponsable et ses 8 axes d'amélioration :

- Sensibiliser ses collaborateurs et former à l'écoconduite son personnel roulant d'ici 2024.
- Renouveler ses véhicules pour une flotte plus respectueuse de l'environnement
- Anticiper les besoins en matériel
- Assurer une démarche qualité dans la préparation du matériel avant transport
- Optimiser les volumes transportés
- S'appuyer sur un outil d'optimisation des transports
- Poursuivre la mutualisation de la logistique du matériel et du transport inter-agences.
- Informer les parties prenantes de la part de l'impact carbone liée au transport

Pendant les prestations, les achats locaux se limitent généralement à du petit équipement électrique.





UNE FLOTTE DE TRACTEURS ROUTIERS ET...

Pour organiser sa démarche de diminution de l'impact carbone lié au transport logistique, Magnum peut désormais s'appuyer sur une flotte de tracteurs routiers au GNV :

- 1 Tracteurs SCANIA G 410 A4x2NB
- 1 Tracteur IVECO S WAY GNV 4604x2
- 1 Fourgon Utilitaire Fiat DUCATO au GNL

Fort de ces renforts «poids lourds» respectueux des normes environnementales actuelles et à venir, Magnum concrétise par des actes concrets ses engagements en faveur de la diminution de son impact environnemental.



DE VÉHICULES ROUTIERS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Pour organiser sa démarche de diminution de l'impact carbone lié à la mobilité humaine, le Groupe Novelty Magnum Dushow peut désormais s'appuyer sur une flotte de véhicules légers électriques et hybrides :

- 4 MG ZS EV
- 1 MG Z4
- 1 KIA EV6
- 2 Tesla
- PEUGEOTS 508, 3008 et 5008 HYBRIDES

Un plan de renouvellement de la flotte des commerciaux prévoit de remplacer, progressivement, le parc des véhicules légers thermiques par des véhicules électriques ou hybrides. Le Groupe Novelty Magnum Dushow concrétise par des actes concrets ses engagements en faveur de la diminution de son impact environnemental.



Responsabilité Environnementale



OPTIMISATION DES TRANSPORTS

ACHATS RESPONSABLES

RÉDUCTION DES IMPACTS NÉGATIFS

ENCOURAGEMENT DES BONNES PRATIQUES

PLAN DE GESTION ET RECYCLAGE

SÉCURITÉ DES ÉQUIPEMENTS

ENTRETIEN ET FIN DE VIE DES ÉQUIPEMENTS



Comment est-ce que Magnum s'engage ?

Notre politique générale d'achat repose sur la mutualisation des commandes au sein du groupe. Pour garantir la durabilité de nos approvisionnements, nous utilisons une grille d'évaluation exigeante qui évalue la qualité des produits, leur impact environnemental et leur adhésion à nos valeurs sociales. De plus, notre charte d'achats responsables guide nos collaborateurs et partenaires vers des choix respectueux de l'environnement et favorise les circuits courts.

En tant que gardiens de la planète, nous privilégions les produits sobres en énergie, à longue durée de vie, et dont le cycle de vie est minutieusement planifié pour une utilisation responsable.

Ainsi, la réparabilité des produits est une priorité, nous encourageons activement nos équipes internes à effectuer les réparations lorsque possible.

Responsabilité Environnementale





MOINS CONSOMMER EN CONSOMMANT MIEUX

Notre activité est dépendante en grande partie de la fourniture d'énergie électrique locale. MAGNUM peut sous-traiter la production d'électricité avec des groupes électrogènes qui fonctionnent aux carburants à teneur élevée en biocarburants, notamment le B100 qui contient 100% en volume d'EMAG (esters méthyliques d'acide gras). Afin d'avoir une utilisation durable des ressources, MAGNUM fait appel aux dernières technologies pour une meilleure efficacité énergétique des équipements consommateurs, par exemple:

- Les vidéo projecteurs Laser ont une consommation électrique inférieure de 35% à la précédente génération à lampe.
- Les projecteurs asservis tirent le bénéfice de la technologie à base de LED pour réduire de 25 à 55% la consommation par rapport à un produit équivalent à lampe et avec une durée de vie du bloc LED jusqu'à 20 supérieure à celle d'une lampe.



LUMIÈRES, ÉCONOMIES, ACTIONS !

Les produits mis en œuvre sont développés par leur constructeur pour être les plus efficaces en termes de rendement énergétique. Parmi les éclairages proposés par MAGNUM:

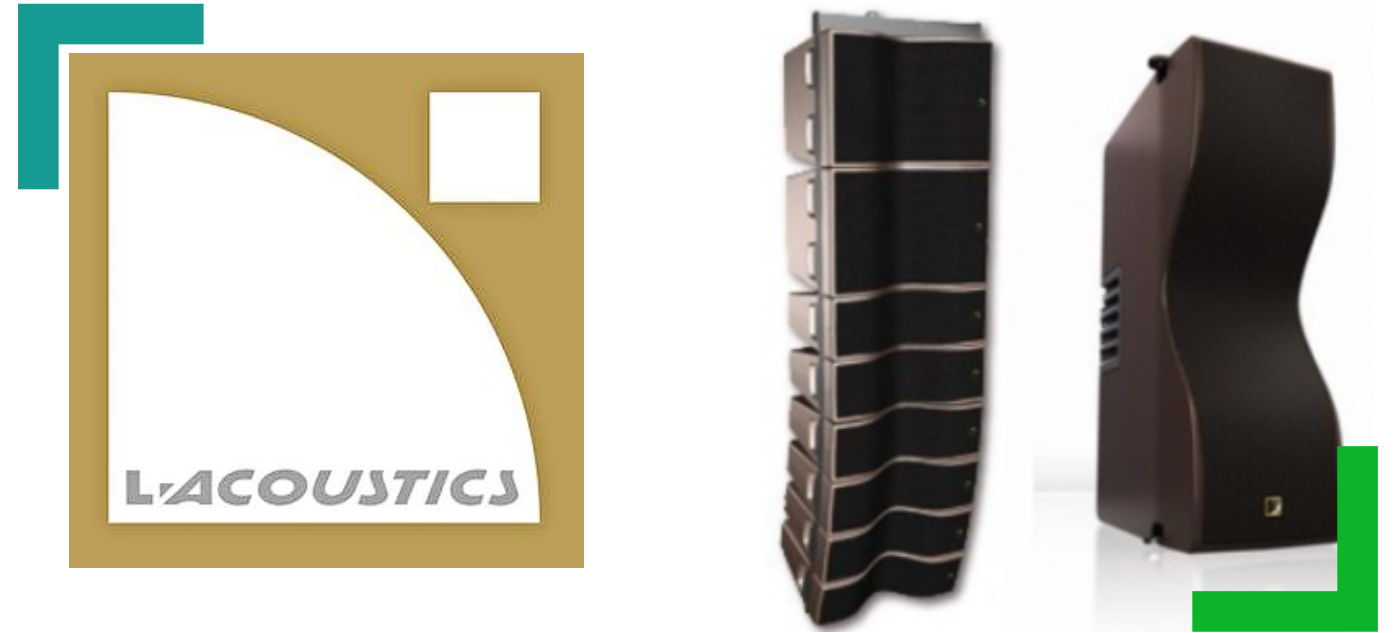
- Les Fresnel LED Elation KL6 et KL8 proposés consomment respectivement 150W et 350W tandis que leurs équivalents à lampe halogène, les Fresnel 1kW et 2kW Desisti Leonardo/Monet consommaient 1000W et 2000W.
- Les Par LED Elation AQ7 Zoom consomment deux fois moins que les Par 64 alu solo noirs halogène (250W au lieu de 500W)
- Les découpes ETC Source Four LED consomment 160W quand les découpes ETC source Four, avec lampe halogène, consomment 750W.





DES PRODUITS PERFORMANTS ET DURABLES

Plus globalement, MAGNUM fait appel aux dernières technologies et propose les produits professionnels Robert Juliat (France), Martin (Danemark), Robe (Tchéquie) et Elation et ETC (USA) pour l'éclairage à LED, pour un gain de consommation électrique. La sonorisation est à base de produits L Acoustics dont la R&D, l'assemblage des haut-parleurs, le jointage et la découpe des parties métalliques sont basés en France.



MAGNUM propose les produits L Acoustics, référence mondiale de la sonorisation, qui bénéficie d'une démarche d'amélioration :

- De l'électronique de puissance, Classe D dans les amplis LA4 et LA8 en 2007, compensation de puissance réactive (PFC) appliquée dans les amplis de puissances LA 12X en 2016
- De la mécanique avec la réduction du poids des habillages en bois
- Du système global augmentant l'énergie acoustique rendue pour un nombre réduit d'équipement

Les produits sont régulièrement mis à jour et leur espérance de vie est d'environ 15 ans :

- Ils sont compatibles entre générations d'équipement,
- Ils sont maintenus même quand ils ne sont plus fabriqués (10 ans)

Les produits L Acoustics sont issus à 95 % de sous-traitants européens :

- Les bois proviennent de sites certifiés PEFC
- Les fournisseurs de contreplaqués de bouleau sont certifiés ISO 14001

Responsabilité Environnementale



OPTIMISATION DES TRANSPORTS

ACHATS RESPONSABLES

RÉDUCTION DES IMPACTS NÉGATIFS

ENCOURAGEMENT DES BONNES PRATIQUES

PLAN DE GESTION ET RECYCLAGE

SÉCURITÉ DES ÉQUIPEMENTS

ENTRETIEN ET FIN DE VIE DES ÉQUIPEMENTS



Comment est-ce que Magnum s'engage ?

Bien que l'activité de prestation technique audiovisuelle ait peu d'impact négatif sur l'environnement, MAGNUM considère les points suivants dans son analyse des risques :

- Le public et le personnel présent ne doit pas être exposé à un niveau sonore qui aurait un impact sur sa santé. Nos équipes y veillent, notamment dans le respect du Code du Travail.
- De même, l'éclairage proposé est conçu et réglé pour éviter d'éblouir le public et le personnel du client.
- Les écrans placés à l'extérieur peuvent être programmés pour réduire la pollution lumineuse nocturne. Les chefs chantier, le régisseur et chaque technicien de MAGNUM restent à l'écoute pour corriger tout défaut qui serait signalé.



OPTIMISATION DES TRANSPORTS

ACHATS RESPONSABLES

RÉDUCTION DES IMPACTS NÉGATIFS

ENCOURAGEMENT DES BONNES PRATIQUES

PLAN DE GESTION ET RECYCLAGE

SÉCURITÉ DES ÉQUIPEMENTS

ENTRETIEN ET FIN DE VIE DES ÉQUIPEMENTS



Comment est-ce que Magnum s'engage ?

Nos équipes techniques seront engagées pour respecter les bonnes pratiques environnementales. Dès la préparation du dossier, puis du matériel, elles seront suivies par le Référent de la Responsabilité Sociétale de MAGNUM. Sur site, le personnel peut circuler en golfette électrique ou en vélo de type VTT. Ces derniers, équipés d'attache remorque, peuvent servir à transporter le matériel de secours entre les stocks et les espaces du client.

Sur site également, nous pouvons positionner des bungalows :

- Pour les vestiaires, dans le respect de la distanciation physique, sur la base des mesures sanitaires en vigueur à la date de rédaction ;
- Pour les bureaux

Les consignes et rappels seront affichés dans les bungalows et renouvelés lors des visites de chantier.



OPTIMISATION DES TRANSPORTS

ACHATS RESPONSABLES

RÉDUCTION DES IMPACTS NÉGATIFS

ENCOURAGEMENT DES BONNES PRATIQUES

PLAN DE GESTION ET RECYCLAGE

SÉCURITÉ DES ÉQUIPEMENTS

ENTRETIEN ET FIN DE VIE DES ÉQUIPEMENTS



Comment est-ce que Magnum s'engage ?

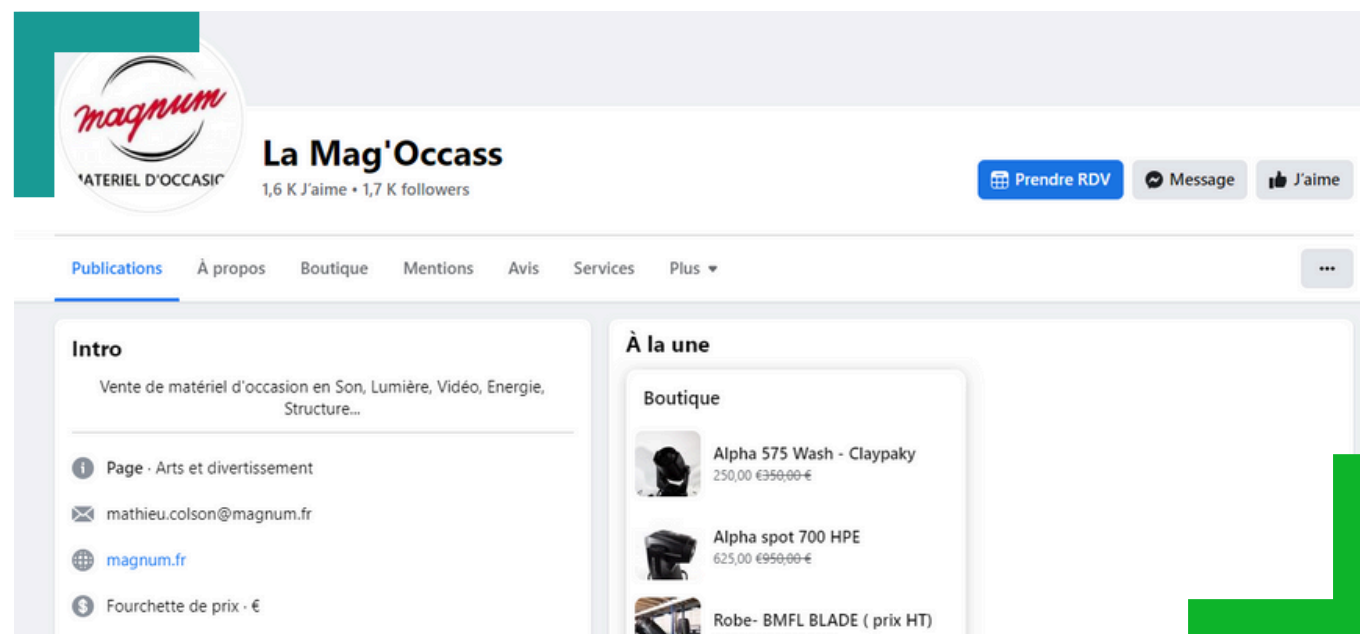
Les équipements audiovisuels sont conditionnés en fly-cases pour être plus facilement portés et transportés. Ainsi, les emballages sont traités et recyclés au stock dans les filières adaptées en amont des prestations. Toutefois, en cas de conditionnement en carton de petit matériel ou accessoire additionnel, les emballages seront triés et déposés dans les bacs de récupération dédiés.

MAGNUM dispose d'un stock suffisant de câbles équipés de connecteurs pour répondre à la variété des longueurs nécessaires et aux besoins des équipements. Ainsi, les câbles sont tous récupérés pour servir sur d'autres prestations.

En cas de casse de matériel, quel qu'il soit, celui-ci sera remis et quittera le site avec les autres. Il sera ensuite traité par les équipes de maintenance au dépôt.

Il faudra confirmer sur site qu'il y a un tri sélectif organisé.





LE MATÉRIEL DES UNS FAIT L'OCCASION DES AUTRES

Avec 10 % de son chiffre d'affaires investi dans le renouvellement de son parc de matériel, MAGNUM doit faire face à la question du traitement du matériel entrant et sortant.

Le matériel réceptionné est intégré en fly-case, afin de le protéger et de faciliter son transport et sa manutention. A sa sortie du stock, plusieurs options se présentent. En premier lieu, MAGNUM organise régulièrement des ventes de matériel d'occasion grâce aux réseaux sociaux, pour offrir une seconde vie au matériel. Le matériel peut aussi être réutilisé pour les pièces détachées.

MAGNUM étant point Ecosystem® DEEE Pro, le matériel peut sinon suivre une filière de traitement et de recyclage dans le respect des principes de développement durable. En 2021, MAGNUM a confié 3033 kg de DEEE Pro, 127 kg de tubes et 221 kg de lampes à Ecosystem® en 2019.

Plus de 290,000 € de vente d'occasion.

3033 kg de DEEE Pro en 2021, 127 kg de tubes 221 kg de lampes recyclés en 2019



POUR L'ENVIRONNEMENT, MOINS DE GAFFES ET DE GAFFEUR

MAGNUM produit une quantité limitée de déchets sur les prestations techniques :

- Produits consommables techniques : scotch (gaffeur), colliers plastiques (colsons), classés dans les déchets non dangereux (DND)
- Eventuellement des bombes aérosols de peinture, classées dans les déchets dangereux (DD) Les DND seront collectés localement par nos propres moyens et remis pour la collecte générale de l'organisation. Les DD seront intégrés dans la filière de recyclage au retour, sauf si un point de collecte local est prévu.

Nous utilisons des accumulateurs rechargeables pour les petits émetteurs HF, les télécommandes, etc. Si les équipes doivent se servir de piles, celles-ci seront recyclées via Corepile® dont nous sommes un point de collecte avec 472 kg de piles et batteries récupérés en 2021.

472 kg de piles et batteries recyclés en 2021

Responsabilité Environnementale



OPTIMISATION DES TRANSPORTS

ACHATS RESPONSABLES

RÉDUCTION DES IMPACTS NÉGATIFS

ENCOURAGEMENT DES BONNES PRATIQUES

PLAN DE GESTION ET RECYCLAGE

SÉCURITÉ DES ÉQUIPEMENTS

ENTRETIEN ET FIN DE VIE DES ÉQUIPEMENTS



Comment est-ce que Magnum s'engage ?

Les équipements à base de LED mis en œuvre pour le client sont conçus, testés et éprouvés pour répondre aux exigences professionnelles de fiabilité, de mise en œuvre et de qualité technique. Par exemple, la lyre asservie à effet Artiste Picasso consomme 1000W alors que son équivalent à lampe à décharge, la lyre à effet Martin Viper Performance consomme 1194W. Mais la lampe à décharge a une durée de vie de 750 heures tandis que le moteur LED dure 10,000 heures.

Ils répondent aux exigences des certifications des matériels électroniques, des structures porteuses, pour la sécurité des personnes, techniciens et publics. Par exemple, la lyre LED MARTIN Mac Quantum Wash RGBW répond aux directives et normes européennes en vigueur, pour le personnel et le public



OPTIMISATION DES TRANSPORTS

ACHATS RESPONSABLES

RÉDUCTION DES IMPACTS NÉGATIFS

ENCOURAGEMENT DES BONNES PRATIQUES

PLAN DE GESTION ET RECYCLAGE

SÉCURITÉ DES ÉQUIPEMENTS

ENTRETIEN ET FIN DE VIE DES ÉQUIPEMENTS



Comment est-ce que Magnum s'engage ?

Nos politique d'achat et la compétence de notre personnel nous permet de bénéficier de formation de la part du constructeur. Ces formations ont pour effet de faciliter l'internalisation de l'entretien des équipements, avec pour bénéfice :

- Le développement des compétences de nos équipes ;
- La réduction des temps d'immobilisation du matériel ;
- La réduction des allers-retours chez le constructeur.

Nos techniciens internes répondent à 70% de la demande technique de Maintenance, le reste est externalisé auprès des fabricants ou de sous-traitants spécialisés (ex dalles LED). En fin de vie, les équipements suivent les filières comme détaillé supra.



CONDITIONS DE TRAVAIL ET CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

CONDITIONS DE TRAVAIL ET DIALOGUE SOCIAL

PROMOTION DE LA DIVERSITÉ ET DE L'ÉGALITÉ
PROFESSIONNELLE

ACTEUR DE LA DIVERSITÉ ET DE L'ÉGALITÉ
PROFESSIONNELLE

FORMATION, PROMOTION ET GESTION DES CARRIÈRES

PRÉVENTION DES RISQUES SUR LES PRESTATIONS
TECHNIQUES

Comment est-ce que Magnum s'engage ?

Le Label Prestataire de Service du Spectacle Vivant® a été créé en 1998 par les partenaires sociaux. En 2008, l'extension de la Convention collective des entreprises techniques au service de la création et de l'événement (IDCC 2717) l'a rendu obligatoire pour les entreprises relevant de son champ d'application, et souhaitant recourir au contrat à durée déterminée d'usage (CDDU).

Le 8 février 2022, la Commission Nationale a renouvelé le Label n° 13 de MAGNUM pour la période du 1er décembre 2021 au 30 novembre 2023.

Être titulaire du Label Prestataire de Service du Spectacle Vivant®, c'est démontrer tous les deux ans un respect des règles conventionnelles et des normes et règles de sécurité, de l'utilisation responsable de l'intermittence.

Le Label Prestataire de Service du Spectacle Vivant® représente une garantie de respect des règles conventionnelles suivant une grille de fonction et de rémunération annexée à la Convention Collective.



MAGNUM applique la **Convention Collective des Entreprises Techniques au Service de la Création et de l'Évènement (IDCC 2717)** pour la durée du temps de travail. Le planning intègre un jour de repos sur une période de 7 jours travaillés.

L'ensemble des prestations fait l'objet des déclarations réglementaires auprès des services de l'administration qui délivrent en retour les déclarations de régularité fiscale et d'URSAFF.

Lors de la planification des effectifs d'une prestation, les Déclarations Préalables à L'Embauche sont générées et les contrats de travail sont envoyés au personnel qui les signe numériquement.



CONDITIONS DE TRAVAIL ET CONFORMITÉ
RÉGLEMENTAIRE

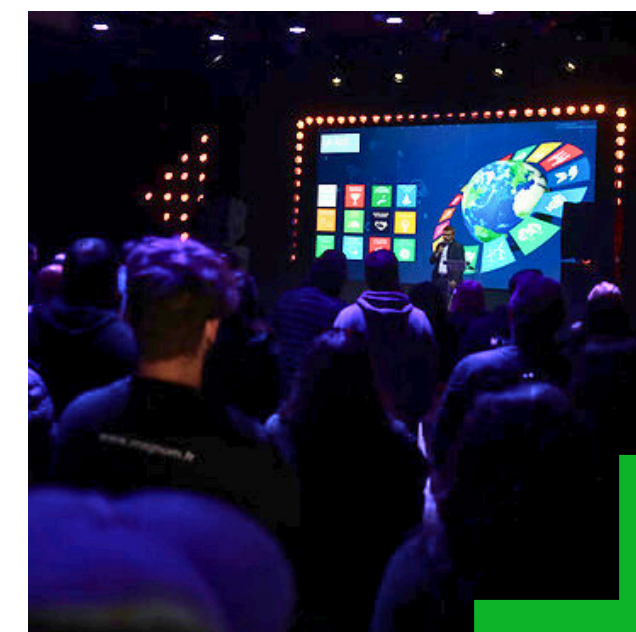
**CONDITIONS DE TRAVAIL ET
DIALOGUE SOCIAL**

PROMOTION DE LA DIVERSITÉ ET DE L'ÉGALITÉ
PROFESSIONNELLE

ACTEUR DE LA DIVERSITÉ ET DE L'ÉGALITÉ
PROFESSIONNELLE

FORMATION, PROMOTION ET GESTION DES CARRIÈRES

PRÉVENTION DES RISQUES SUR LES PRESTATIONS
TECHNIQUES



Comment est-ce que Magnum s'engage ?

Suite à la loi Travail de 2017, MAGNUM a organisé les élections du CSE en fin d'année 2019, en relation avec le Délégué Syndical de l'entreprise. Les membres de la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSS-CT) ont été désignés en instance et la constitution des différentes commissions est affichée.

MAGNUM est signataire de la **Charte Diversité PRESTADD®** qui définit les règles à respecter et les principes de non-discrimination sous toutes ses formes dans toutes les étapes de gestion des ressources humaines. MAGNUM n'a jamais fait l'objet d'action en justice ou de condamnations au titre de l'article L. 1146-1 du code du travail ou de l'article L. 225-1 du code pénal, relatif à la discrimination.

En sus du Règlement intérieur, MAGNUM a désigné un **réfèrent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes**, pour orienter, informer et accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

Dans la continuité des mesures pour lutter contre toute discrimination, MAGNUM vise à assurer un cadre de travail accueillant et s'engage à signaler tout incident..

Responsabilité Sociale



CONDITIONS DE TRAVAIL ET CONFORMITÉ
RÉGLEMENTAIRE

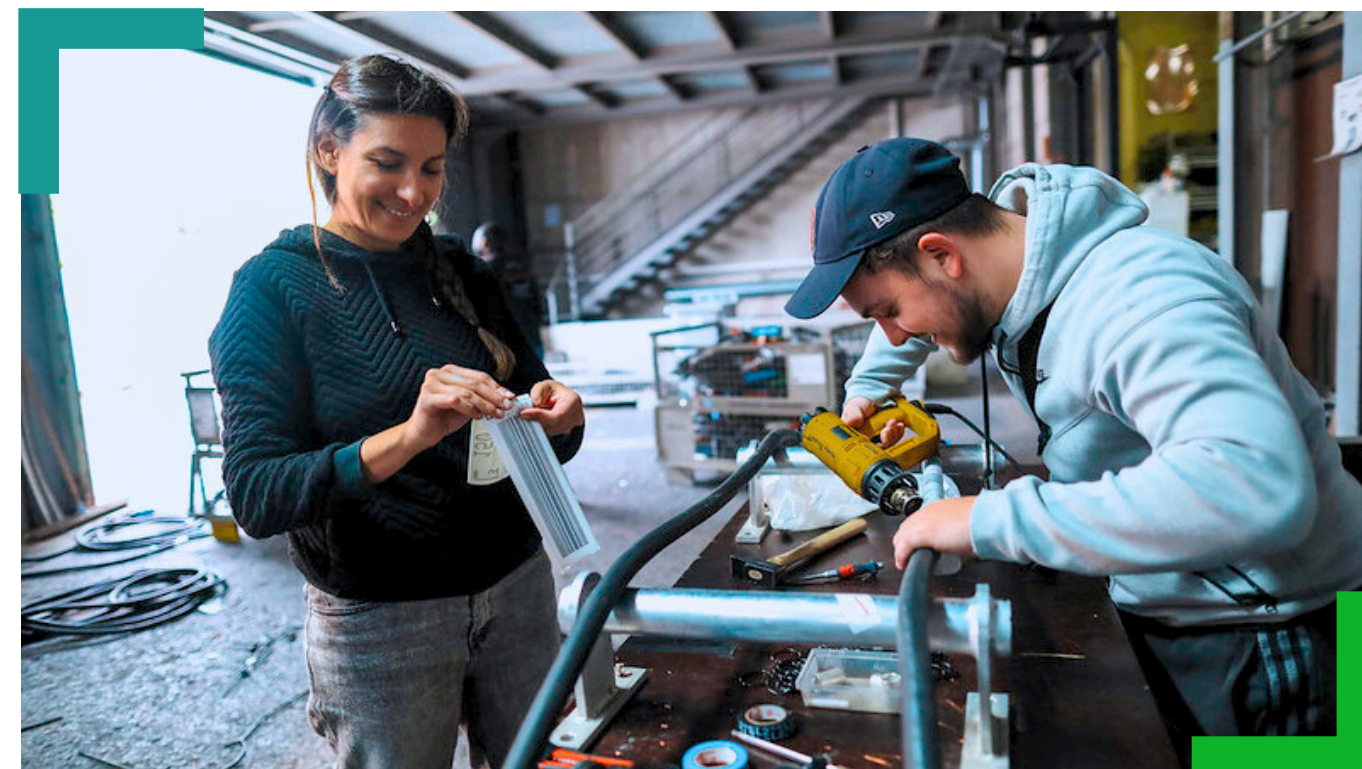
CONDITIONS DE TRAVAIL ET DIALOGUE SOCIAL

**PROMOTION DE LA DIVERSITÉ ET DE
L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE**

ACTEUR DE LA DIVERSITÉ ET DE L'ÉGALITÉ
PROFESSIONNELLE

FORMATION, PROMOTION ET GESTION DES CARRIÈRES

PRÉVENTION DES RISQUES SUR LES PRESTATIONS
TECHNIQUES



Comment est-ce que Magnum s'engage ?

L'accueil de personnes handicapées et leur intégration dans l'entreprise à long terme est un pilier de la politique contre l'exclusion et des discriminations.

Tandis que l'effectif d'assujettissement croît chaque année, depuis 2011, les actions de MAGNUM se concrétisent au travers du taux AGEFIPH qui est quasi systématiquement au-delà des obligations légales de 6 % de l'effectif assujetti.

Avec un taux AGEFIPH de 6,3 % en 2019, MAGNUM fait partie des 34 % des entreprises du secteur privé qui répondent à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés par l'emploi uniquement. Dans le secteur privé, le taux d'emploi direct est de 3,8% (source DARES 2016)





UNE SOCIÉTÉ ENGAGÉE POUR LA SOCIÉTÉ

MAGNUM, situé au cœur de quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) du Val d'Oise, embauche des demandeurs d'emploi et des jeunes suivis par une mission locale. Depuis 2018, MAGNUM a procédé au recrutement de 10 Emplois Francs*.

Transmettre est un principe fort de MAGNUM. Que ce soit sur les chantiers de prestation ou dans les stocks, il est de tradition que les plus expérimentés dispensent leur savoir-faire. Cet état d'esprit s'est concrétisé avec la formation des tuteurs, 28 depuis 2011 et par la signature des 2 premiers contrats de génération du Val d'Oise pour une entreprise de plus de 50 salariés le 30 septembre 2013.

**Les emplois francs sont un dispositif d'aide à l'embauche qui vise à répondre aux inégalités que subissent certains de nos concitoyens : à diplôme, âge et parcours équivalents, il est en effet plus difficile d'accéder à un emploi pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). (source : Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion)*

Responsabilité Sociale



UN TRAVAIL POUR TOUTES ET TOUS !

MAGNUM a signé en 2017 avec les représentants du personnel un accord relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes et la qualité de vie au travail au sein de la société, dont l'article 1 traite de l'articulation entre la vie personnelle et la vie professionnelle, l'article 2 des objectifs et mesures permettant d'atteindre l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'article 3 des mesures permettant de lutter contre toute discrimination en matière de recrutement, d'emploi et d'accès à la formation professionnelle et l'article 4 des mesures relatives à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés. Le présent accord a été renouvelé et signé en mai 2022.

Bien que les métiers de la prestation technique pour le spectacle et l'événement soient exercés historiquement par une majorité d'hommes, MAGNUM encourage la parité et l'égalité femmes-hommes. Le responsable du projet MAGNUM pour le client encouragera les responsables à rechercher un équilibre entre les candidatures des femmes et des hommes.





CONDITIONS DE TRAVAIL ET CONFORMITÉ
RÉGLEMENTAIRE

CONDITIONS DE TRAVAIL ET DIALOGUE SOCIAL

PROMOTION DE LA DIVERSITÉ ET DE L'ÉGALITÉ
PROFESSIONNELLE

ACTEUR DE LA DIVERSITÉ ET DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

FORMATION, PROMOTION ET GESTION DES CARRIÈRES

PRÉVENTION DES RISQUES SUR LES PRESTATIONS
TECHNIQUES

Comment est-ce que Magnum s'engage ?

MAGNUM est membre fondateur, **adhérent du GEIQ RSE**, le Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification des Ressources Scéniques et Événementielles. Constatant une carence de personnel formé dans le domaine de l'électricité appliquée au spectacle, MAGNUM s'est engagé à recruter des jeunes en difficulté dans des territoires prioritaires, à créer un cadre stable et motivant pour qu'ils décrochent un Certificat de Qualification Professionnelle reconnu par la profession et à leur offrir des débouchés d'emplois pérennes. Le GEIQ RSE a construit le parcours pédagogique avec la Fondation des Apprentis d'Auteuil et la Filière, Centre de Formation Professionnelle de la branche, avec le soutien de la DIRECCTE. Ce projet a été récompensé dans la catégorie « Intégration des talents » lors du « Top 10 des recruteurs de la diversité » organisé par la Fondation MOZAÏK-RH le 27 novembre 2018 au Ministère de l'Économie et des Finances.



MAGNUM met à disposition les compétences de ses tuteurs et encadrants professionnels pour former les jeunes qui sont issus de la mission locale de Pôle Emploi de Gonesse, du réseau des Ecoles de la Deuxième Chances. Depuis décembre 2018, le GEIQ RSE met à disposition 4 salariés à plein temps chez MAGNUM. Si les circonstances sont favorables, un des salariés du GEIQ RSE pourra intégrer l'équipe technique. MAGNUM est signataire, au travers du GEIQ RSE, de la **Charte d'engagement** « La France, une chance. Les entreprises s'engagent ! » MAGNUM est lauréat de la 1ère édition 2020 des Trophées de l'Égalité des chances pour la catégorie « Recrutement » pour « sa démarche d'inclusion exemplaire ».



CONDITIONS DE TRAVAIL ET CONFORMITÉ
RÉGLEMENTAIRE

CONDITIONS DE TRAVAIL ET DIALOGUE SOCIAL

PROMOTION DE LA DIVERSITÉ ET DE L'ÉGALITÉ
PROFESSIONNELLE

ACTEUR DE LA DIVERSITÉ ET DE L'ÉGALITÉ
PROFESSIONNELLE

FORMATION, PROMOTION ET GESTION DES CARRIÈRES

PRÉVENTION DES RISQUES SUR LES PRESTATIONS
TECHNIQUES



Comment est-ce que Magnum s'engage ?

La politique de formation de MAGNUM se décline suivant deux axes : la prévention des risques et le développement des compétences. A l'arrivée dans l'entreprise, le personnel suit une formation générale à la sécurité. La formation individuelle prend en compte en priorité les obligations légales relatives aux missions du personnel, dans un objectif de santé et sécurité : conduite d'engins, PEMP et travail en hauteur, électricité, prévention des risques liés à l'activité physique, pour ne citer que les principales.

Cette année, MAGNUM compte dans ses effectifs 28 apprentis et contrats de professionnalisation, soit 9% des effectifs de l'entreprise.

En organisant la formation des équipes sur les nouveaux équipements, MAGNUM contribue :

- Au développement des compétences des équipes techniques.
- A l'internalisation de l'entretien du matériel.
- A la réduction du temps d'immobilisation du matériel des trajets dus à l'expédition.





POEC, FORMER UN JEUNE C'EST CHANGER UNE VIE

Le groupe Novelty Magnum Dushow a recruté des nouveaux talents pour ses équipes grâce à la POEC.

La POEC est une formation collective pour les demandeurs d'emploi: Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective (Au métiers d'aide de scène). Elle est financée par Pôle emploi et les Opérateurs de Compétences (AFDAS).

Elle vise à former plusieurs demandeurs d'emploi aux compétences attendues par des entreprises identifiées sur un territoire donné.

Pôle emploi - AFDAS - EMC- Artek - DREETS du 95



GEIQ : UNE NOUVELLE PROMO 2022-2024

12 élèves du GEIQ ont fait leur rentrée au centre de Formation. Les membres et partenaires de l'association GEIQ se sont présentés. C'est un parcours riche de connaissances et d'aventures qui a été présenté aux élèves pour ce parcours de 18 mois.

Les objectifs :

- Définir un projet professionnel. L'accès à une formation et une qualification.
- Une expérience professionnelle en alternance.
- Un parcours de formation personnalisé.
- Un suivi et un accompagnement socio-professionnel régulier.
- Une possibilité de trouver un emploi à l'issue du parcours.



CONDITIONS DE TRAVAIL ET CONFORMITÉ
RÉGLEMENTAIRE

CONDITIONS DE TRAVAIL ET DIALOGUE SOCIAL

PROMOTION DE LA DIVERSITÉ ET DE L'ÉGALITÉ
PROFESSIONNELLE

ACTEUR DE LA DIVERSITÉ ET DE L'ÉGALITÉ
PROFESSIONNELLE

FORMATION, PROMOTION ET GESTION DES CARRIÈRES

**PRÉVENTION DES RISQUES SUR LES
PRESTATIONS TECHNIQUES**



Comment est-ce que Magnum s'engage ?

Le Responsable sécurité, spécialisé en prévention des risques professionnels dans l'événementiel, accompagne les équipes commerciales et techniques de MAGNUM dans chaque phase du projet, à partir de l'appel d'offres jusqu'au démontage, pour l'analyse des risques et le conseil réglementaire.

Interlocuteur des préventeurs et IPRP pour la rédaction des Plans de Prévention ou les Plans Particuliers de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS), il sera l'interlocuteur du Coordonnateur SPS désigné par l'Acheteur. Il procède en moyenne à plus de 100 missions par an sur le terrain, lors des Inspections Communes Préalables (ICP), des opérations de montages et démontages. Ses comptes rendus d'audits de chantiers sont transmis au Chargé d'affaires et au Superviseur de chantier.

Notre parc de matériel est obligatoirement marqué CE. (cf. les fiches techniques) Il répond aux exigences du Code du Travail, de la Directive Machines et du Code de la construction et de l'habitation, notamment pour les ERP. Les textiles sont sélectionnés pour être au minimum M1.





CERTIFICATION ISO 20121:2012

LIGNES DIRECTRICES DE LA NORME ISO 20400:2017

Responsabilité Économique



ENGAGÉ VERS LA NORME ISO 20121



Comment est-ce que Magnum s'engage ?

MAGNUM est engagé dans la démarche de certification et, en tant que partie prenante, l'entreprise sensibilisera son personnel à toute démarche qui serait engagée par son client.

Sur le même principe, MAGNUM vise à respecter les exigences de la norme ISO 20121:2012 dans le cadre de sa propre démarche de certification, pour contribuer aux objectifs de Développement Durable liés à ses propres enjeux.

Lorsque nous investissons dans le matériel professionnel dédié à l'activité événementielle, nous choisissons le produit adapté à nos contraintes d'installation et d'exploitation pour répondre aux attentes des parties prenantes, de manière à engager MAGNUM dans un développement durable pour l'activité et les salariés.



CERTIFICATION ISO 20121:2012

LIGNES DIRECTRICES DE LA NORME ISO 20400:2017

Responsabilité Économique



Comment est-ce que Magnum s'engage ?

MAGNUM s'applique le principe d'achats responsables au sens de la norme ISO20400:2017, celui dont les impacts environnementaux, sociaux et économiques sont les plus positifs possible sur toute la durée du cycle de vie.

En marge de la démarche de certification, MAGNUM constitue une base d'achats avec référencement sur les critères relatifs aux enjeux de Développement Durable, avec notamment :

- Délais de livraisons respectés, disponibilité du personnel, respect des consignes de sécurité, respect des exigences du contrat
- Etat de la flotte, formation des chauffeurs, proximité des prestataires et des stocks
- Dispense des formations exploitation, support niveaux 1 & 2 par le fournisseur



RÉFÉRENCES SECTORIELLES

SYNPASE

Des « Ambassadeurs pour l'Égalité »

MAGNUM s'implique dans la vie de la branche et participe à l'évolution de la profession en tant que membre du conseil d'administration du SYNPASE. Le SYNPASE, syndicat professionnel, a été créé en 1988 et sa vocation est la représentation et la défense des intérêts des Prestataires de Services de l'Audiovisuel Scénique et Évènementiel.

MAGNUM est membre du Club RH national Pôle Emploi qui rassemble des responsables des ressources humaines d'entreprises de tous secteurs d'activité pour échanger autour des évolutions du marché du travail. Son DRH a été désigné par le Ministère du travail « Ambassadeur pour l'égalité » en Île-de-France.

LABEL N133

Label Prestataire De Service Du Spectacle Vivant®

MAGNUM est titulaire du « Label Prestataire de Service du Spectacle Vivant® » n° 133. Ce Label démontre un respect des règles conventionnelles, d'un savoir-faire reconnu, d'un personnel qualifié et encadré, du respect des normes et règles de sécurité, de l'utilisation responsable de l'intermittence.

Ce Label est attribué par les clients et les salariés des prestataires à travers leurs organisations professionnelles, ainsi que par des labellisés élus par leurs pairs. En complément des trois collèges qui la composent – Salariés, Donneurs d'ordres et Labellisés – le Pôle Emploi Spectacle siège au sein de la Commission Nationale du Label à titre d'observation.

LABEL PRESTADD®

L'une des Premières Entreprises

MAGNUM fut parmi les premiers prestataires techniques labellisés PRESTADD® en 2011, prouvant ainsi son niveau d'exigence sur les aspects de l'environnement, du social et de l'économie. PRESTADD® est un label et un outil RSE permettant de guider les entreprises du spectacle et de l'évènement dans leur démarche en faveur du développement durable.

Les 5 et 9 juillet 2021, la Commission d'attribution du Label PRESTADD® a renouvelé le Label n° 106 pour la période du 19 novembre 2020 au 18 novembre 2024.

MAGNUM s'est vu reconduire son Label PRESTADD® avec un score de 88,50% démontrant ainsi son sérieux dans ses actions R.S.E



RÉFÉRENCES INTERNATIONALES

CERTIFICATION ISO 20121:2012

Management Responsable en Évènementiel

Par sa position dans l'écosystème de l'évènementiel, MAGNUM peut contribuer à rendre les prestations plus vertueuses. MAGNUM poursuit logiquement sur 2022 une démarche de certification ISO 20121:2012 - Systèmes de management responsable appliqués à l'activité évènementielle.

MAGNUM s'est inscrit dans cette démarche de certification qui va de pair avec l'amélioration continue afin d'accroître sa qualité de service, la satisfaction de ses clients, son savoir-faire, sa prévention des risques et son ancrage territorial tout en réduisant l'impact environnemental.

L'entreprise est accompagné dans sa démarche par le cabinet IPAMA, la certification est envisagée pour 2024.

LABEL ECOVADIS ®

Magnum Médaille d'Argent

Par sa position dans l'écosystème de l'évènementiel, MAGNUM peut contribuer à rendre les prestations plus vertueuses. MAGNUM travaille continuellement à sa perception RSE et Développement Durable en travaillant sur tous les fronts. Sa notation EcoVadis ® en témoigne.

MAGNUM a vu ses efforts récompensés, en passant d'une notation située au niveau Médaille de Bronze à Médaille d'Argent. Notre objectif est désormais d'obtenir une médaille d'Or.



56/100



ENGAGEMENTS GROUPE

Notre politique définit trois axes majeurs pour construire notre projet de croissance, dans le respect des principes de développement durable (devoir de vigilance, devoir d'inclusion, intégrité, transparence) et sur des valeurs humaines, de qualité et d'expertise.

● AXE 1 : Economique

Nos Engagements

- Faire adhérer nos partenaires externes à nos engagements
- Garantir une conduite responsable des affaires et accroître la performance de l'entreprise en matière d'éthique.



● AXE 2 : Environnement

Nos Engagements

- Remplacement par des véhicules non polluants et diminution des kilomètres parcourus/CO2.
- Utilisation des propres ressources au sein du groupe
- Optimisation du tri des déchets



● AXE 3 : Social et Sociétal

Nos Engagements

- Mise en place d'une démarche de prévention des risques efficace.
- Développement des compétences et polyvalence des collaborateurs.
- Offrir un cadre de travail favorisant l'épanouissement et la performance, et sensibiliser tous les collaborateurs aux enjeux RSE.
- Promouvoir l'égalité des chances et la diversité des profils et des expériences.

